Elaboration d'une Charte des activités nautiques pour les Traicts du Croisic

Zone de Protection Spéciale
« Marais salants de Guérande, Traicts du Croisic et Dunes de Pen Bron »

JET Natura 2000 en mer
Nantes, le 10 décembre 2009

Jean-François GUITTON, Vice-Président délégué à l'Environnement - Cap Atlantique
Philippe DELLA VALLE – Natura 2000 - Cap Atlantique

Cap Atlantique

- Communauté d'Agglomération de 15 communes
  - 180 agents dont 10 au Service Environnement (dont pôle Natura 2000)
- Des espaces naturels et touristiques :
  - Taux de résidences principales de 48 %
  - 70 000 habitants permanents
  - 250 000 en saison
- Structure opératrice depuis 2002
- DOCOB validé en février 2007 après 70 réunions de 6 groupes de travail thématiques

Localisation des sites Natura 2000 de la presqu'île de Guérande

- ZPS-SIC du Bassin du Mès
- ZSC du Bassin de Guérande
- ZPS du Bassin de Guérande
- Autres sites

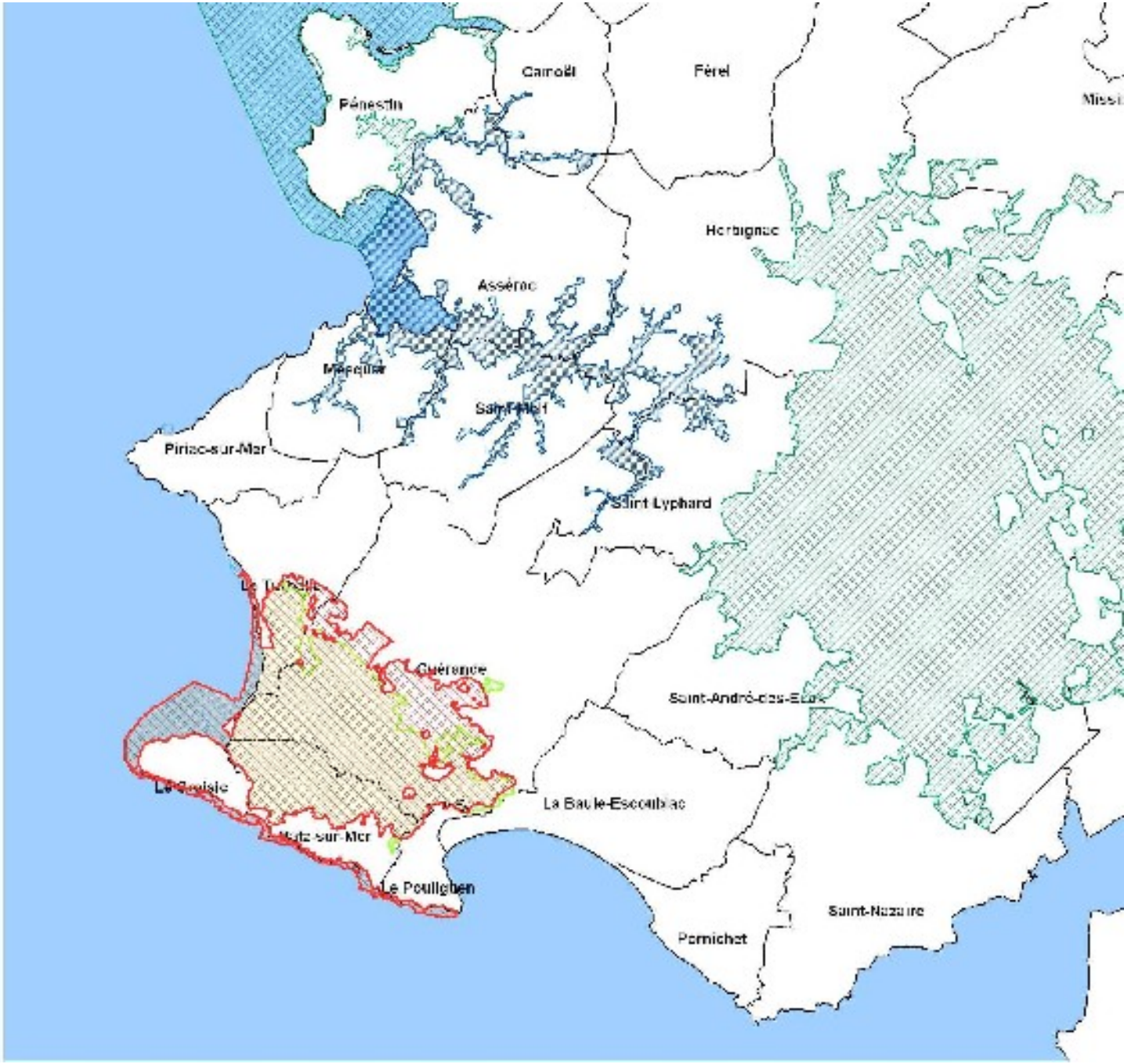

N

0 2 4 km

Sources :
© IGN
BdCarthage® - IGN – Paris - 2007. Reproduction interdite.
Cap Atlantique, 2008.
Réalisation :
© Cartographie Cap Atlantique - Direction de l'Environnement.
02/41.70.27.00.

Le site

- Zone de Protection Spéciale couvrant 3 622 hectares
- 1 267 hectares de Domaine Public Maritime inclus dans le site (35%)
- 5 communes: La Turballe, Guérande, Le Pouliguen, Batz-sur-mer et Le Croisic
- 44 espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux présentes de manière régulière

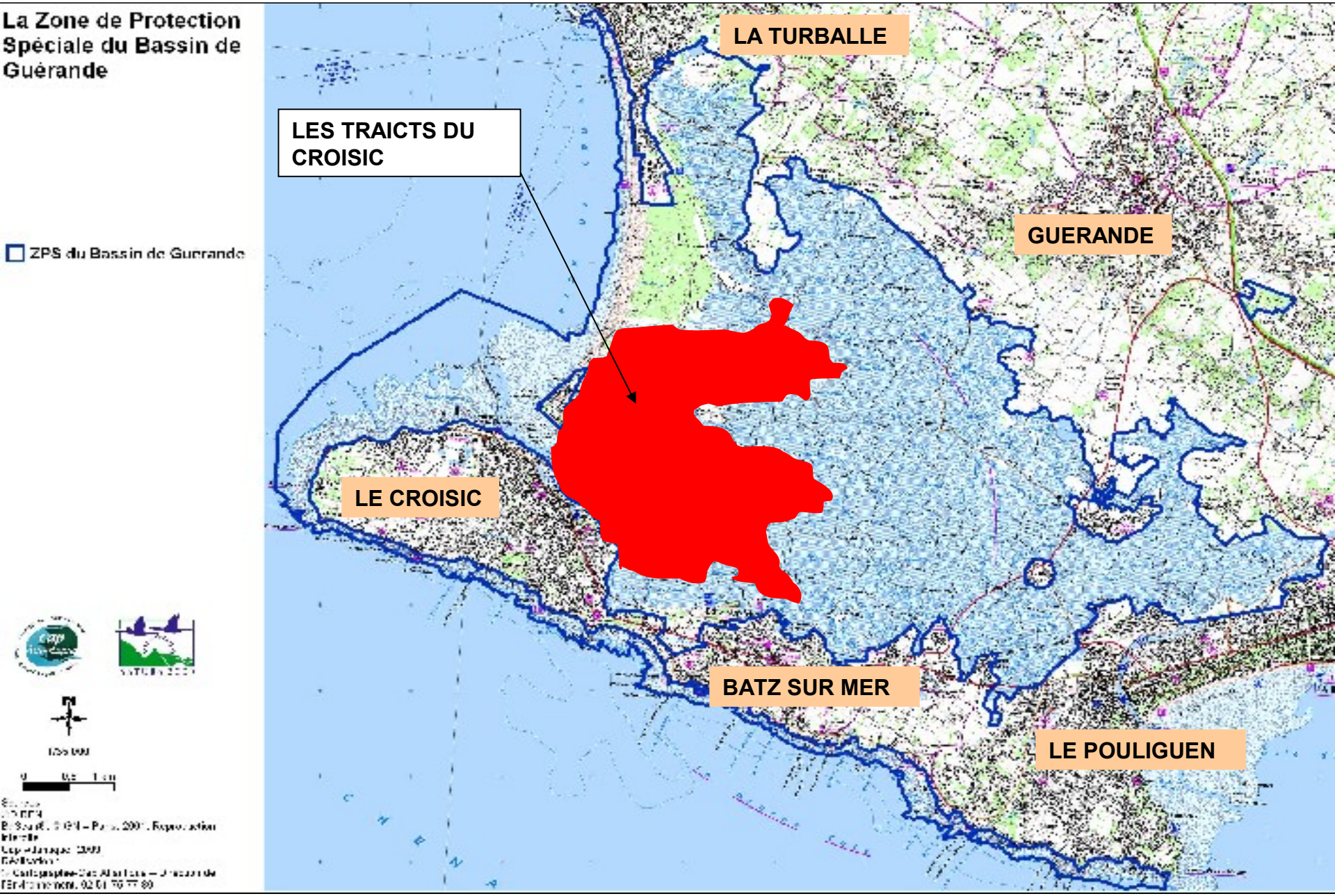
La Zone de Protection Spéciale du Bassin de Guérande
ZPS du Bassin de Guerande
LA TURBALLE
LES TRAICTS DU CROISIC
GUERANDE
LE CROISIC
BATZ SUR MER
LE POULIGUEN

Les Traicts du Croisic

Les Traicts du Croisic

- Baie fermée de 680 hectares qui se remplit (et se vide) à chaque marée
- Les Traicts jouent plusieurs rôles pour les oiseaux:
  - Alimentation
    - à marée basse: Pluvier argenté, Courlis cendré, Courlis corlieu, Grand Gravelot, Barge à queue noire, Barge rousse, Bécasseau variable, Huitrier pie, Aigrette garzette
    - à marée haute: Bernache cravant, Grèbe à cou noir
  - Reposoir de marée haute: toutes espèces
  - Reposoir de marée basse: Barge à queue noire, Avocette élégante
- Ils sont essentiellement utilisés en hivernage et migration **de septembre à avril**
- Effectifs avoisinant **20 à 25 000 oiseaux en hiver** (données LPO de 1994 à 2008)

Localisation des stationnements d'oiseaux dans les Traicts du Croisic

Etat des lieux biologique

- Les Traicts sont un site d'importance majeure pour deux espèces principalement:

L'Avocette élégante

2500 individus en hiver soit 10% des effectifs français et 1% des effectifs mondiaux (Ramsar)

La Barge à queue noire (ssp. islandaise)

Plus de 4500 individus en hiver soit 10% des effectifs mondiaux de cette population qui ne se reproduit qu'en Islande

Etat des lieux socio-économique

- 15 entreprises conchylicoles: coques (1500 t), palourdes (400 t), huitres creuses (250 t)
  - 1er centre français de production de coques
  - CA de 6,5 M € *(données SMIDAP 2009)*
- 20 pêcheurs à pied professionnels (dont 7 réguliers): coques (50 t), palourdes (3,5 t), huitres (6,25 t), bigorneaux (1,7 t) *(données COREPEM 2008)*

CULTURES MARINES ET PÊCHE À PIED DANS LES TRAICTS DU CROISIC

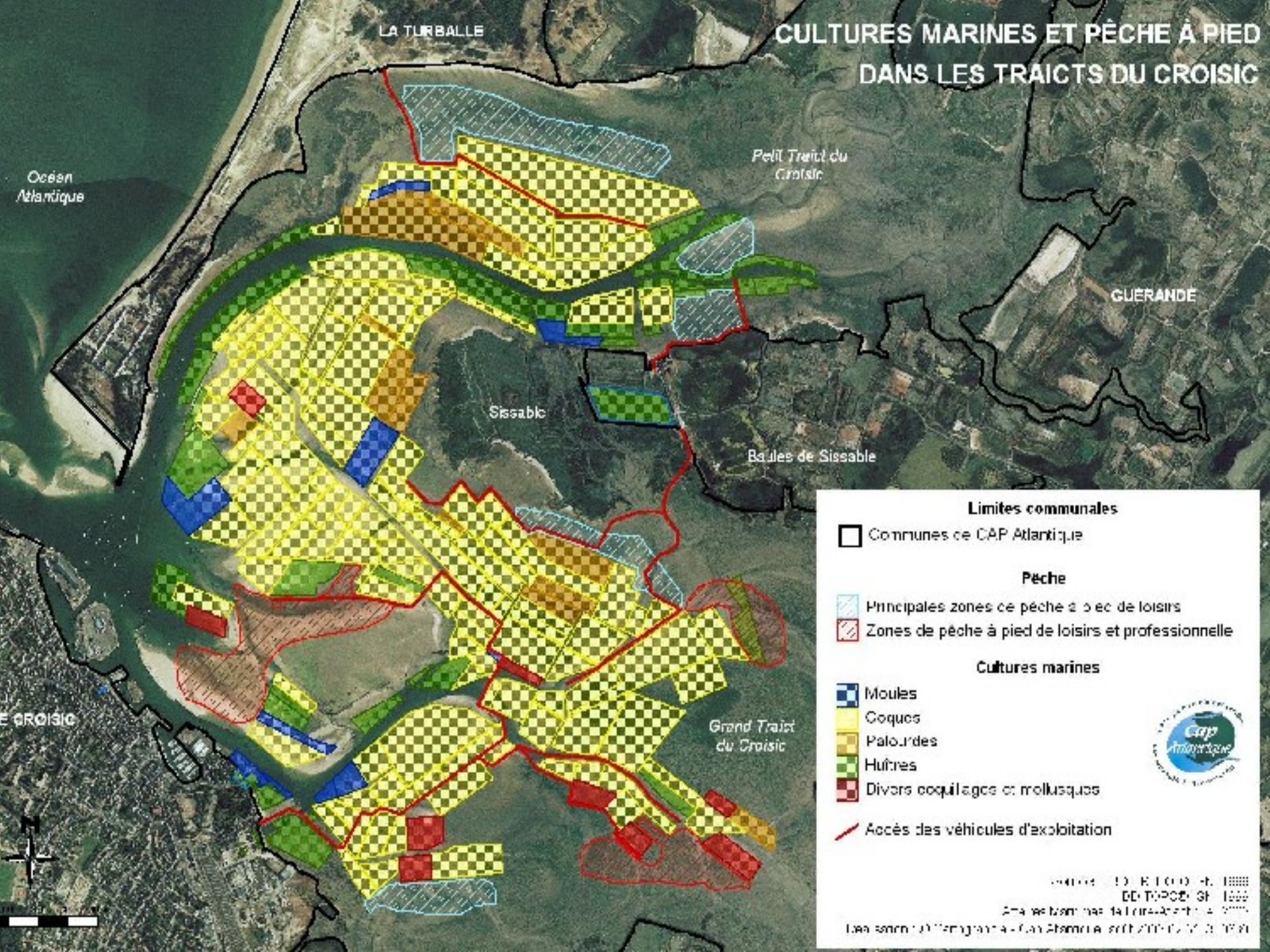

Etat des lieux socio-économique

- **Nautisme: mouillages sud du Grand Traict/port du Croisic/Pen Bron**
- **Activités nautiques à moteur ponctuelles dans chenaux (Pen Bron/Petit Traict)**
- **Pêche à pied de loisirs (Petit Traict/Grand Traict)**
- **Chasse: bordure des traicts**
- **Kite surf: Sissable/Sinabas**
- **Kayak: ensemble des Traicts, principalement Petit Traict**
- **Voile: Grand Traict principalement**

Contexte de la Charte

- DOCOB, validé en 2007, stipule « Limiter les dérangements de l'avifaune » grâce à « une vigilance par rapport au développement d'activités autorisées (kite-surf, kayak…) sur l'estran, notamment dans les zones identifiées d'importance majeure. »
- Charte Natura 2000 du site validée fin 2008, précise pour le milieu « Zones intertidales » :
  - « L'adhérent s'engage à ne pas pratiquer d'activités sportives nautiques : kite-surf, scooter des mers, ski nautique, planche à voile… pendant l'hiver (15/10 au 15/03) au sein des traicts en dehors des chenaux existants. »
- Pose de tremplins pour le kite-surf en mai 2009 : réaction vive des associations de protection de l'environnement et des paludiers
- Réunion en Sous-préfecture début juillet 2009 avec les représentants des kite-surfeurs, associations et professionnels (paludiers, conchyliculteurs)
- Cap Atlantique, structure animatrice Natura 2000, est chargée d'élaborer une charte des activités nautiques des Traicts du Croisic pour éviter la mise en place d'une réglementation
- Enjeu ornithologique des Traicts du Croisic bien plus important que Traicts de Pen Bé plus au Nord (25 000 oiseaux/3-4000 oiseaux)
- Activités nautiques bien plus importantes dans les Traicts du Croisic

Elaboration de la Charte

- Juillet-Août 2009: Inventaire des clubs et prestataires utilisant les Traicts du Croisic :
  - 24 structures nautiques contactées

- 27/08/09: 1ère réunion de travail pour présenter les enjeux des Traicts du Croisic:
  - Kite-surf (5), Kayak (2), Voile (1), Jet-ski (1), Professionnels (7), APN (3), Experts (2), Communes (4), DREAL, DDEA, DRAM, DRDJS
  - Méconnaissance des acteurs sportifs des enjeux écologiques des Traicts
  - Cartographie des usages
  - Décision de travailler sur un zonage et la saisonnalité des activités par le croisement des usages et des stationnements d'oiseaux

Etat des lieux des activités nautiques encadrées dans les Traicts du Croisic

Elaboration de la Charte

- Entre le 16/09 et le 15/10:
  - Rencontres individuelles et conversations téléphoniques avec les acteurs qui le souhaitaient pour affiner les propositions en amont de la seconde réunion.
- 15/10/2009: 2ème réunion de travail, élargie aux OT
  - Présentation en séance des clauses pouvant figurer dans la Charte des activités nautiques dans les Traicts du Croisic
  - Ajustement des dates (demande LPO et kite surf)
  - Accord unanime excepté Kayakistes de loisir

Contenu de la Charte

- Pour enjeu ornithologique:
  - Dates de non-activité: 1/10 au 1/03 (Pic de fréquentation par les oiseaux)
  - Zonage: zone de tranquillité toute l'année sur le Petit Traict (230 ha sur les 680), secteur concentrant le maximum des populations d'oiseaux, sauf pour un chenal réservé aux kayakistes (activité considérée comme peu dérangeante)
  - Pas de pratiques d'activités motorisées en dehors des bateaux d'encadrement EFV et des accès au Port du Croisic et mouillages
  - Pas de débarquement des canoës-kayaks sur les bancs de sables exondés dans les Traicts (reposoirs)
  - Pas de manifestation sportive

Zonage des activités

Pratique libre d'activités nautiques entre le 1/05 et le 30/09.
Pas de pratique d'activités nautiques motorisées en dehors des bateaux d'encadrements EPV, des professionnels, des accès au Port du Crouesty, à la cale de Port Blanc et aux mouillages autorisés.

Pratique libre du 1/05 au 30/09, réservée aux engins à énergie humaine (canoë - kayak)

Pas de pratique d'activités nautiques

1/5 000

0 250 500 m

Contenu de la Charte

- Pour enjeu professionnel:
  - Respect des paludiers riverains de Sissable et bordant les Traicts : pas de gréement sur les marches (chemins d'exploitation des salines), pas de stationnement en dehors du parking propriété de la Commune de Guérande, pas d'entrave à la circulation des professionnels.
  - Pas de débarquement au sein des parcs conchylicoles

Validation de la Charte

- Soumise à l'avis du COPIL du 9 décembre 2009

- Réunion à prévoir pour organiser signature par les structures en accord:
  - Syndicat des Parqueurs du Croisic
  - Syndicat des paludiers Confédération Paysanne
  - La Baule Kite
  - Ecole Gliss Evolution
  - Ecole Plaisir Kite
  - Ecole de Voile Valentin
  - Ligue de Vol Libre des Pays de la Loire
  - Comité Départemental de Vol libre 44
  - Au Gré du vent
  - LPO 44
  - Bretagne Vivante-SEPNB
  - Fédération Presqu'île Environnement
  - Cap Atlantique
  - Espace Quilly

Communication de la Charte

- Bouche à oreille
- Offices de tourisme adhérents
- Dépliants à diffuser
- Conférence de presse lors de

Limites de la Charte

- Ne concerne que les adhérents
- Difficile de toucher les individuels
- Evaluation de l'efficacité (Bilan annuel prévu avec le groupe de travail)
- Malgré l'aspect contractuel, est encore perçue par certains acteurs comme liberticide
- Mise en place d'une réglementation à venir?